

## Analyses des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel

(Document de référence mis à jour le 11 février 2016)

RISQUES	CAUSES	MESURES PREVENTIVES	COMPETENCES REQUISES
Noyade	<ul style="list-style-type: none"> <li>- phénomène des marées</li> <li>- trou d'eau</li> <li>- traversée d'une rivière avec courants</li> <li>- noyade consécutive à un malaise</li> <li>- hypothermie</li> <li>- ne sait pas nager</li> </ul>	<p><b><u>Information</u></b> (panneaux d'affichage)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- disposer d'une corde flottante</li> <li>- être accompagné par un guide titulaire d'un diplôme de secourisme et disposant de moyens d'alerte</li> <li>- savoir nager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissance de la Baie et du phénomène des marées (horaires, coefficients)</li> <li>- respecter les horaires en traversant les chenaux et rivières 1h30 avant mer basse et 1 heure avant l'arrivée du flot</li> <li>- le ou les guides accompagnateurs devront être âgés de 18 ans au minimum et titulaires du PSC 1 (premiers secours civiques niveau 1) ou d'un diplôme équivalent (AFPS, BNS) ou d'une attestation de recyclage de moins de 3 ans</li> <li>- savoir nager (50 mètres nage libre attesté par un maître nageur sauveteur)</li> <li>- savoir analyser les informations relatives aux lâchers d'eau du barrage du Couesnon</li> </ul>
Enlissement	Instabilité du sol et modification du lit des rivières	<p><b><u>Information</u></b> (panneaux d'affichage)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- disposer d'une corde flottante rangée dans un sac</li> <li>- être en possession de moyens d'alerte (radio, portable, VHF -si possible-)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissance des différents cheminements</li> <li>- connaissance de la méthode de désenlissement</li> <li>- bonne « lecture du sol »</li> </ul>

## Analyses des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel

(Document de référence mis à jour le 11 février 2016)

RISQUES	CAUSES	MESURES PREVENTIVES	COMPETENCES REQUISES
Isolement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- montée des eaux</li> <li>- formation aléatoire de bancs de sable</li> <li>- manque de visibilité</li> <li>- mauvais repérage</li> </ul>	<p><b><u>Information</u></b> (panneaux d'affichage)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître les horaires des marées</li> <li>- rester solidaires</li> <li>- connaître les horaires exacts de lâchers d'eau du barrage du Couesnon par le syndicat mixte</li> <li>- prise en compte d'une marge de sécurité d'au moins 1 heure par rapport à l'arrivée des flots</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en compte de l'effet Mascaret</li> <li>- pour les traversées d'une rive à l'autre d'une rivière (Sée, Sélune) chaque guide devra s'assurer être hors de la portée des eaux 1 heure avant l'arrivée du flot</li> <li>- connaître la localisation des bancs de sable et la sédimentologie de la Baie</li> <li>- savoir lire un horaire des marées (heures et hauteurs d'eau)</li> <li>- savoir analyser les informations relatives aux lâchers d'eau du barrage du Couesnon</li> </ul>
Orage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- phénomène climatique pas toujours prévisible</li> </ul>	<p><b><u>Information</u></b> (panneaux d'affichage)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- possibilité d'un arrêté préfectoral pérenne interdisant la traversée de la Baie lors d'un bulletin météo de vigilance « orange » - possibilité d'un arrêté municipal ponctuel</li> <li>- rester sur place en position accroupie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir s'informer sur les conditions météo</li> <li>- savoir annuler la sortie si les conditions de sécurité en Baie ne sont pas réunies (conditions météo défavorables (vigilance <u>orange</u>) et notamment brouillard -si le seuil de visibilité est inférieur à 500 mètres-, orange...)</li> </ul>

## Analyses des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel

(Document de référence mis à jour le 11 février 2016)

RISQUES	CAUSES	MESURES PREVENTIVES	COMPETENCES REQUISES
Brouillard	- phénomène climatique	<p><b><u>Information</u></b>                      (panneaux d'affichage)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être en possession d'une boussole de type Sylva ou Recta, d'une corne de brume et d'un GPS</li> <li>- en cas de présence de brouillard le départ ne pourra s'effectuer si le seuil de visibilité est inférieur à 500 mètres</li> <li>- disposer de deux feux à main</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir s'informer sur les conditions météorologiques</li> <li>- savoir se servir d'une boussole et d'un GPS</li> <li>- savoir utiliser à bon escient un feu à main</li> <li>- savoir annuler la sortie si les conditions de sécurité en Baie ne sont pas réunies (conditions météo défavorables (vigilance <b>orange</b>) et notamment brouillard -si le seuil de visibilité est inférieur à 500 mètres-, orage...)</li> </ul>
Blessures, malaise, insolation	- diverses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être en possession d'une trousse de secours appropriée aux risques</li> <li>- moyens d'alerte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- brevet de secourisme (PSC 1)</li> <li>- trousse de secours</li> <li>- savoir localiser un défibrillateur</li> <li>- être familiarisé aux moyens d'alerte</li> <li>- être en mesure de contacter un guide de substitution</li> <li>- refuser les clients susceptibles de troubler l'ordre public (ivresse manifeste, comportements de nature à mettre en danger la sécurité du groupe)</li> </ul>

## Analyses des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel

(Document de référence mis à jour le 11 février 2016)

RISQUES	CAUSES	MESURES PREVENTIVES	COMPETENCES REQUISES
Tous risques	- difficulté d'assurer la prévention en raison du trop grand nombre de personnes	- identifier l'appartenance au groupe (badges, bracelets, fanions, chasubles, système rétro-réfléchissant pour la nuit) - respecter un taux d'encadrement, à savoir : a) <u>tous publics</u> : . de 1 à 60 personnes : 1 guide titulaire de l'attestation de compétence . de 61 à 100 personnes : 1 guide titulaire de l'attestation de compétence et 1 accompagnateur âgé de 18 ans au minimum et titulaire du PSC1 datant de moins de 3 ans, . de 101 à 120 personnes : 2 guides titulaires de l'attestation de compétence . de 121 à 160 personnes : 2 guides titulaires de l'attestation de compétence et 1 accompagnateur âgé de 18 ans au minimum et titulaire du PSC1 datant de moins de 3 ans, . de 161 à 200 personnes : 2 guides titulaires de l'attestation de compétence et 2 accompagnateurs âgés de 18 ans au minimum et titulaires du PSC1 datant de moins de 3 ans, . de 201 à 300 personnes : 3 guides titulaires de l'attestation de compétence et 2 accompagnateurs âgés de 18 ans au minimum et titulaires du PSC1 datant de moins de 3 ans,	- engagement à respecter le taux d'encadrement adultes et les dispositions DDCS pour les enfants  - disposer d'une chasuble rétro-réfléchissante visible sur le sac à dos + badge d'identification.  - être en mesure de présenter un certificat médical de non-contre indication à la traversée de la Baie  -avoir la capacité physique d'assurer les traversées de la Baie  - être couvert par une assurance de responsabilité civile professionnelle

# Analyses des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel

(Document de référence mis à jour le 11 février 2016)

		<ul style="list-style-type: none"><li>. de 301 à 400 personnes : 3 guides titulaires de l'attestation de compétence et 3 accompagnateurs âgés de 18 ans au minimum et titulaires du PSC1 datant de moins de 3 ans,</li><li>. <u>pour tout groupe de randonneurs pédestres au-delà de 400 personnes</u> : l'accord du sous-préfet est requis, après avis des maires concernés. La demande doit être déposée au moins 3 semaines au préalable par la structure ou le guide attesté organisateur de la traversée.</li><li>. <u>pour tout groupe de randonneurs pédestres au-delà de 800 personnes</u> : un encadrement avec des sapeurs-pompiers est obligatoire. La demande doit être déposée au moins 3 semaines au préalable par la structure ou le guide attesté organisateur de la traversée.</li><li>. de 800 à 1 000 personnes, le groupe est encadré par 4 sapeurs-pompiers,</li><li>. au-delà, par tranche de 500 personnes, 2 sapeurs-pompiers supplémentaires.</li></ul> <p>b) <u>pour les groupes d'enfants</u> : (en sus, application des dispositions DDCCS de droit commun) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>. interdiction aux mineurs de moins de 6 ans non accompagnés par leurs parents de traverser la Baie</li><li>. 1 animateur pour 12 enfants à partir de 6 ans</li></ul>	
--	--	---	--

## Analyses des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel

(Document de référence mis à jour le 11 février 2016)

		<ul style="list-style-type: none"><li>. au moins 50 % des animateurs doivent être titulaires du BAFA ou d'un diplôme ou titre admis en équivalence</li><li>. 20 % des animateurs au maximum peuvent être sans qualification, ou 1 personne lorsque l'effectif d'animateurs est de 3 ou 4</li><li>. les animateurs stagiaires peuvent donc constituer jusqu'à 50 % de l'effectif d'animation</li></ul> <p>c) <u>pour les scolaires</u> :</p> <p>1.- <i>Ecole maternelle ou classe élémentaire</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>. 2 adultes au moins dont le maître de classe, quel que soit l'effectif de la classe</li><li>. au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8</li></ul> <p>2.- <i>Ecole élémentaire</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>. 2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe</li><li>. au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.</li></ul> <p>d) <u>pour les pèlerinage</u> : même consignes de sécurité qu'au point a)</p>	
--	--	--	--